

Paris, le 10 février 2016

Communiqué de presse

Sur la réforme de l'arrêté de 2006 sur la formation doctorale

La Coordination des universités de recherche intensive françaises (CURIF) déplore vivement que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n'ait pas pris en compte ses remarques, formulées en juin 2015, pour la rédaction du nouveau projet d'arrêté sur la formation doctorale.

Les 16 universités françaises membres de la CURIF représentent à elles seules 60% des doctorats délivrés en France. Cette absence de considération pour les propositions d'un des acteurs majeurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche dénie à ces établissements le rôle qui devrait être le leur dans la mise en place d'une stratégie de recherche.

La proposition d'arrêté publiée au mois de janvier 2016 est en totale contradiction avec les standards internationaux en vigueur et va à l'encontre des besoins réels des établissements.

Les membres de la CURIF demandent donc au Ministère de prendre en compte ses remarques dans la version finale de l'arrêté, notamment sur deux points :

- La stratégie doctorale est une responsabilité de l'établissement qui est accrédité pour ce faire par le Ministère. Il assure ainsi aux écoles doctorales qu'il porte les moyens et l'environnement des fonctions et compétences que le projet d'arrêté octroie aux écoles doctorales, alors qu'elles n'en ont pas seules les moyens.
- Le projet d'arrêté présenté ici est trop prescriptif. Il est nécessaire, pour gagner en efficacité et répondre au principe impérieux d'autonomie des établissements, de laisser la liberté aux établissements de définir la gouvernance et la forme de leur école doctorale dans le cadre de principes rappelés dans l'arrêté et évalués lors de l'accréditation.

La CURIF demande au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de tenir compte de ses remarques et sollicite une rencontre.

Coordination des Universités de recherche intensive françaises (CURIF)

Adresse postale : Université Pierre et Marie Curie – BP 350 – 4 Place Jussieu – 75005 PARIS

Email : curif@upmc.fr - Téléphone : 01.44.27.61.10

<http://www.curif.org/>